

L'ÉDITORIAL

Un siècle sans une ride

Les associations régies par la loi du 1^{er} juillet 1901 sont les meilleures garantes de la défense et du progrès des libertés individuelles et collectives. L'espace de liberté accordé par cette loi est un atout majeur pour la démocratie. Elle permet que s'expriment la fraternité, la solidarité et la générosité. Véritable contre-pouvoir, elle permet à la société civile de se faire entendre en dehors des carcans des partis politiques. **S.O.S. ATTENTATS**, véritable association de victimes a su garder son indépendance, sa liberté d'action et sa crédibilité. Reconnue, écoutée, membre du Conseil national de la vie associative, elle n'est pourtant pas toujours entendue. Le chemin a été long et difficile pour faire progresser le droit des victimes dans la vie publique. Alors que le combat individuel, mené dès 1985 pour obtenir, non pas la charité, mais des droits, était dans une impasse, c'est grâce à la création de l'association le 24 janvier 1986 et à la capacité des victimes à se regrouper que des droits ont été reconnus. Aujourd'hui nous accomplissons une véritable mission de service public en permettant l'accès au droit à de nombreuses victimes et pas seulement dans le domaine du terrorisme.

Beaucoup reste cependant à faire. Il faudrait créer un mouvement associatif de victimes en Europe et dans le monde pour que tous les auteurs d'actes criminels soient poursuivis, jugés et condamnés.

Une place juste et judicieuse devrait être, en France, accordée aux associations de victimes dans les politiques publiques. Elles font œuvre de justice, elles font évoluer le droit, les règles de sécurité et elles agissent en matière de prévention. Malheureusement les budgets associatifs sont, de plus en plus grevés par les frais de campagne d'appel de fonds, par des frais de marketing et de communication.

Or, chacun doit garder à l'esprit que ce sont avant tout les cotisations des membres qui assurent aux associations indépendance, dynamisme et survie.

Ce financement garantit à tous ceux qui s'impliquent dans la vie associative qu'ils pourront continuer à faire bouger la société.



Françoise Rudetzki

F. Rudetzki

1 Editorial

2 Agenda

3-4 **TERRORISME FRANÇAIS :**
Action Directe

Point de vue de Françoise Rudetzki

5-10 **E.C.S.A.T**

Suite de l'enquête médicale

Point de vue de Stéphane Hautecouverture

Point de vue du Docteur Maya Evrard

Suite de l'enquête médicale

Etude France-Acouphènes /

S.O.S ATTENTATS

Rencontre avec Bernard Kouchner

10 **COUP DE CHAPEAU**

Maître Jacques Chanson

11-20 **DOSSIER :**
ATTENTATS DE 1995

Hommages

Témoignages

Point de vue par Maître Holleaux

Le point sur les procédures judiciaires

Procès du réseau Fatheh Kamel

et Khabou

21-22 **INAUGURATION**
A L'ONAC

Discours de M^r Lionel Jospin

Discours de M^r Jacques De Bresson

23-24 Soutiens

S.O.S. ATTENTATS

• Hôtel National des Invalides - 75007 Paris - FRANCE
Tél. : 01 45 55 41 41 Fax : 01 45 55 55 55

• Accueil sur rendez-vous

• Site internet : www.sos-attentats.org
e-mail : contact@sos-attentats.org

Juin

- **5 :** Enseignement de F. Rudetzki à l'Université Pierre et Marie Curie, Paris VI, dans le cadre du D.U. " Stress et traumatismes majeurs "
- **12 :** Participation au groupe de travail du Conseil national de l'aide aux victimes (CNAV) relatif à l'expertise dans l'évaluation du préjudice
- **13 :** > Entretien avec M. Bernard Kouchner, Ministre Délégué à la Santé, sur les suites à donner aux résultats de l'étude ECSAT
 - > Colloque du Secrétariat d'Etat à la Défense sur "le monde combattant, ses associations et la Loi 1901"
- **14 :** Entretien avec M. Jean-Louis Nadal, Procureur général de la Cour d'appel de Paris
- **15 :** Enseignement de F. Rudetzki à l'Université Paris 13, U.F.R. de Santé, Médecine, Biologie Humaine, sur le thème " Les attentes et les besoins des victimes "
- **18 :** Début des audiences du procès de Ahmad Jayhoony devant la Cour d'assises de Paris, soupçonné de complicité d'assassinat de M. Mazlouman, citoyen iranien, le 27 mai 1996 à Créteil
- **19 :** Rencontre avec le Dr Orio, coordinateur des cellules d'urgence médico-psychologique
- **21 :** > Messe célébrée en l'Eglise Saint-Louis des Invalides pour le 80^e anniversaire (1921-2001) de l'Union des Blessés de la Face et de la Tête " Les Gueules Cassées "
 - > Participation au colloque organisé par le Conseil économique et social " 1901-2001, un défi renouvelé "
 - > Participation au colloque organisé par Télérama sur le droit à l'image
 - > Conseil d'administration de l'ONAC
- **22 :** > Participation au Congrès annuel de l'Union des Blessés de la Face et de la Tête " Les Gueules Cassées "
 - > Verdict de la Cour d'assises de Paris. Condamnation de M. Jayhoony à 17 ans de prison pour l'assassinat de M. Mazlouman
- **25 :** > Participation au colloque organisé par l'Assemblée nationale sur le thème " Cinq continents pour les hommes libres : les associations "
 - > Début des audiences du procès de Mojtaba Mashhady, devant la Cour d'assises de Paris, soupçonné de complicité d'assassinat du Dr Elahi, citoyen iranien , le 23 octobre 1990 à Paris.
 - > Rencontre avec l'association Europartenaires à l'Assemblée Nationale sur le thème " De l'Europe élargie à l'Europe politique : puissance ou dilution ? "
- **26 :** Réception organisée par M. Bertrand Delanoë, Maire de Paris, à l'occasion de la célébration du Centenaire de la loi du 1er juillet 1901 relative à la liberté d'association
- **28 :** > Participation au colloque organisé par le Sénat sur le thème " Elus locaux et associations : un dialogue républicain "
 - > Conseil d'administration du Fonds de garantie des victimes d'actes de terrorisme et autres infractions
- **29-30 :** Participation au colloque sur la liberté d'association et le droit, organisé par la présidence du Conseil constitutionnel, en présence du Président de la République et du Premier Ministre.

Juillet

- **1^{er} :** Invitation du Premier Ministre à la signature de la charte d'engagements réciproques entre l'Etat et les Associations, à l'occasion du centenaire de la loi du 1er juillet 1901, à l'Hôtel Matignon
- **14 :** Invitation du Président de la République, à une réception donnée à l'Elysée, à l'occasion du centenaire de la loi du 1^{er} juillet 1901, et au défilé militaire du 14 juillet.

TERRORISME FRANÇAIS

Non au statut de prisonnier politique

Point de vue de Françoise Rudetzki, suite à la diffusion le 8 mars 2001, sur France Culture, d'une interview de M. Jean-Marc Rouillan, membre du groupe terroriste Action Directe et à la publication le 9 mai, de son livre aux Editions Denoël.

“ Si nous attendons, bien évidemment, d'un état de droit qu'il se dote d'un système pénitentiaire respectueux de la personne humaine, il n'en demeure pas moins que les victimes sont en droit

d'attendre, au-delà de l'indemnisation, que justice leur doit être rendue. Il faut que les condamnations prononcées par les magistrats, au nom du peuple français, pour des crimes de terrorisme, soient exécutées sans que les criminels bénéficient de mesures de clémence, de remises de peines, de conditions plus favorables ou de dispositions particulières, que celles appliquées aux autres détenus.

L'action de **S.O.S. ATTENTATS** s'est toujours inscrite dans le respect des droits de l'homme, du respect de l'équilibre entre les droits de la défense et ceux des victimes dans les procédures judiciaires.

Les victimes comme les auteurs de crimes ont droit à un procès juste, équitable et dans des délais raisonnables.

Le fait que des terroristes protestent contre leurs conditions de détention et réclament le statut de prisonnier politique, la place et l'écho qu'ils trouvent tant auprès des médias que de comités de soutiens et de représentants de la Nation - députés et sénateurs - ont ému les victimes. A nos yeux, en effet, poser des bombes et tuer n'a jamais constitué une opinion politique.

Dans une démocratie, il n'y a pas de meurtres politiques, ni de prisonniers politiques, de nombreux autres moyens d'expression heureusement existent.

Le " système capitaliste et bourgeois ", " la malbouffe " ou l'identité régionale ne se combattent pas avec des armes ou par la violence.

Les terroristes ne sont pas des militants ni des combattants mais des criminels particulièrement lâches. A lire certains articles ou à entendre et voir certaines émissions on peut

cependant en douter.

Nous bénéficions tous de la liberté d'expression, mais nos propos trouvent plus ou moins d'échos dans les médias.

Nous constatons qu'en dépit du " régime d'isolement " dont se plaint Jean-Marc Rouillan, il a pu, depuis son lieu de détention, donner des interviews et publier un livre d'entretiens...

Ses déclarations permettent en fait de mettre à jour le vrai visage du terrorisme et de désacraliser la parole des terroristes.

Seul le Procureur de la République, responsable du respect du droit et de la mise en œuvre de l'action publique, peut engager des poursuites judiciaires si ces propos constituent des infractions à la loi, une apologie du crime ou une menace pour la sécurité des personnes.

Les Pouvoirs publics ont l'obligation de garantir, à tous, la sécurité, qu'ils s'appellent Georges Besse, Stéphane Audran, Marcel Basdevant, Marie France Villela, qu'ils soient PDG de Renault, ingénieur, commissaire ou couturière. Marie-France avait fui le régime de Salazar au Portugal, elle était réfugiée politique en France, elle y travaillait et promenait son chien le soir du 11 août 1982, dans les rues de Paris, au moment où explosait une bombe posée par le groupe Action directe, devant le siège d'une société d'armement. Aujourd'hui cette femme est aveugle.

D'autres, Jocelyne, Amar, Alain, tous victimes anonymes ont été qualifiés de " bavures " par des membres d'Action directe, lors des procès dans lesquels l'association était partie civile.

Jean Marc Rouillan se plaint de "passer ses journées à penser", de "son voyage intérieur" et de sa "solitude". Préoccupations bien égoïstes par rapport à la souffrance des victimes.





NON A TOUTES LES FORMES DE TERRORISME

Il ne faut pas ajouter selon le journal *Libération*, "de la peine à la peine" aux prisonniers, mais il ne faut pas, selon moi, non plus, ajouter de la souffrance à la souffrance aux victimes.

Le suicide, la dépression, la perte de la raison, la solitude ne sont pas le propre des détenus mais aussi de tous ceux qui, hors les murs des prisons, sont confrontés aux difficultés de la vie.

Différentes considérations peuvent intervenir dans la libération conditionnelle d'un prisonnier, avant la fin de l'exécution de la peine prononcée au nom du peuple.

La peine de prison, dans des conditions égales pour tous, dans le respect du code de procédure pénale et des droits de l'homme, doit rester une dette que des criminels doivent à la société.

Il ne peut y avoir, en France, de régime particulier pour certains criminels et de statut de détenu politique ou de quartiers privilégiés pour V.I.P. Il ne peut exister ni de prisonniers privilégiés pas plus que de quartiers d'isolement qui ne respectent pas les droits de la personne.

Les victimes souhaiteraient que les associations de défense des droits de l'homme, que les élus et les commissions justice de tous les partis politiques se mobilisent pour leur droit à réparation, avec la même énergie qu'ils déploient pour l'amélioration des conditions d'incarcération.

Les intellectuels, les militants et les responsables politiques qui ne luttent pas contre le terrorisme par tous les moyens dont dispose une démocratie portent une lourde responsabilité. Seule, la justice, peut résoudre cette violence, à condition qu'elle ne soit pas bafouée.

Peut-on soutenir, absoudre, amnistier et gracier ceux qui n'hésitent pas à ôter la vie d'autrui, au nom de leurs idéaux ?

La nouvelle loi sur la présomption d'innocen-

ce, limitant le temps de détention, a permis à Frölich, membre du groupe Carlos, de bénéficier d'une libération sous contrôle judiciaire. Elle s'est enfuie depuis en Allemagne, où elle bénéficiera d'une immunité grâce au fait d'une part, que l'Allemagne, tout comme la France, n'extradent pas leurs propres nationaux et d'autre part grâce aux frontières judiciaires. Les victimes attendent désespérément que justice leur soit rendue après de trop longues années d'instruction judiciaire.

Adversaire de la peine de mort, je m'interroge comme, tout citoyen, sur la situation des prisonniers, l'état des prisons, les risques encourus de récidives, la réclusion criminelle à perpétuité, les sanctions applicables aux crimes, la libération conditionnelle, les peines de substitution, sur l'isolement, la torture, et sur le sens de la prison. Si la prison ne constitue pas une réponse adaptée, comme certains le prétendent, que peut faire une démocratie confrontée aux crimes de sang ? Mais que faire de ceux qui ne veulent pas renoncer aux crimes comme mode d'expression ?

" L'Etat défend, l'Etat protège, l'Etat sanctionne... Il est désormais universellement admis qu'aucun motif, pas même le combat pour la liberté, ne peut justifier le recours au terrorisme ". Ce sont les paroles, prononcées par le Président de la République française, M. Jacques Chirac, lors de l'inauguration du mémorial dédié aux victimes du terrorisme, le 3 décembre 1998, à l'Hôtel national des Invalides, à Paris...

Face aux crimes commis, il ne peut y avoir d'immunité ou d'impunité ni d'inégalité de traitement pour les différents criminels, qu'ils soient chefs d'Etat, membres d'Action directe ou simples citoyens. Le principe de l'égalité de tous devant la loi doit être respecté, sauf à encourager le crime et le terrorisme ".

Point de vue de Stéphane Hautecouverture,
Médecin-Psychiatre



A lors que s'est achevée la première partie de l'enquête que **S.O.S. ATTENTATS** a lancé en octobre 2000, un premier constat peut être fait, en commençant par un bref rappel des circonstances qui ont vu

naître cette enquête.

La première étude épidémiologique d'envergure (ECSAT) menée en 1998, avait pour ambition de mieux connaître le caractère particulier des troubles touchant les victimes d'attentats. La plupart d'entre vous, adhérents de l'association, ont participé à cette enquête dont les résultats sont maintenant disponibles.

Le projet de donner une suite à ce travail est née d'un double constat :

Les différents travaux (tant français qu'internationaux) explorant les conséquences sanitaires des actes de violence n'explorent que rarement l'évolution sur le long terme des blessures (physiques ou psychologiques), donnée pourtant cruciale quand on sait que les conséquences de tels actes ne se limitent le plus souvent pas à une simple réaction anxieuse passagère ! Avec six ans de recul par rapport aux premiers attentats (1995) nous avons la possibilité de mesurer l'influence du temps sur les symptômes.

Par ailleurs si l'objet de la première enquête consistait en un dépistage des troubles psychiques ou physiques, nous souhaitions avec cette seconde enquête apporter des renseignements plus précis en termes de diagnostique. Il nous fallut pour cela utiliser des questionnaires plus complets.

Me concernant, c'est dans le cadre d'un DEA, et alors que j'abordais la dernière année de mon internat de psychiatrie que le Pr Rouillon

(président du comité scientifique de l'étude ECSAT) et Mme Rudetzki m'ont proposé de participer à cette enquête.

Il m'était arrivé au cours de mon internat de rencontrer et de participer aux soins de victimes d'actes de violence mais jamais de mener un entretien aussi systématisé couvrant la quasi totalité des troubles psychologiques.

C'est lors de ces entretiens que j'ai pu mesurer ce que je ne pouvais soupçonner : l'impact souvent considérable de cette agression sur des champs psychologiques très diverses. Mesurer aussi la difficulté d'évoquer à nouveau ce passé qui enferme, de faire surgir ces souvenirs qui trop souvent surgissent d'eux-mêmes, de parler enfin de la " vie d'avant " mais aussi de la " personne d'avant " qu'on a parfois du mal à reconnaître.

Pour toutes ces raisons et bien d'autres encore (dont sans doute la durée des entretiens) vous fûtes peu nombreux à participer à cette enquête (environ 50 des 286 adhérents de l'association contactés). Si ce résultat est décevant pour l'aspect statistique, il est surtout là pour nous rappeler (s'il le fallait !) que cette blessure psychique n'a rien de commun avec les difficultés psychologiques qui peuvent accompagner d'autres événements de vie difficile. Rien de commun à la fois au regard de la souffrance mais aussi de l'évolution (5 à 6 ans après l'attentat, la plupart d'entre vous n'ont pas souhaité l'évoquer, craignant sans doute de ne pas le supporter).

A toutes les personnes qui, malgré l'appréhension, la peur parfois, la souffrance souvent ont accepté de participer aux entretiens j'adresse un grand **merci !**

Enfin concernant la suite, l'analyse des données étant sur le point de commencer, nous serons en mesure de vous faire part des résultats de cette enquête au cours de l'automne 2001.

LES VICTIMES PSYCHIQUES...

**Point de vue du Docteur Maya EVRARD,
Médecin psychanalyste, Diplômé en réparation juridique
du dommage corporel (D.I.U traumatismes crâniens)**

Ya-t-il une spécificité des victimes d'attentats par rapport à d'autres victimes, comme celles de viol, ou de prises d'otages ou d'accident ? En ce qui concerne les victimes d'actes de terrorisme, le "traumatique" est caractérisé par la confrontation à la mort, celle de l'autre, la leur, et ceci de façon brutale, subite, imprévisible d'une seconde à l'autre ; et ce que nous observons chez ces victimes, n'est PAS une réaction ; il semble que ce soit quelque chose de concomitant au traumatique, une sorte "d'arrêt sur image" préservant l'intégrité du sujet temporairement, mais empêchant en même temps toute "réaction", tout second temps, intermédiaire, qui ferait barrage à la fascination par l'horreur et au retour intrusif du vécu traumatique. Nous sommes bien dans le syndrome **PSYCHO TRAUMATIQUE** et non post traumatique.

L'effraction psychique ainsi constituée, peut provoquer des troubles immédiats ou différés. Le plus souvent, il existe d'emblée un état de sidération, sorte de déréalisation transitoire.

Les éventuels troubles ultérieurs vont de la simple anxiété, irritabilité, à "l'état de stress post-traumatique" décrit dans le Manuel Diagnostique (DSM IV) et qu'il vaudrait mieux appeler syndrome psycho-traumatique, en passant par les troubles du sommeil isolés ou non et les angoisses, finalement selon les possibilités psychiques de chacun et selon l'histoire personnelle.

Le rôle des psychiatres militaires

Ce sont les Psychiatres militaires qui ont apporté le plus, à l'origine, sur ces troubles,

et la méthode thérapeutique utilisée pour tenter de prévenir au mieux ce syndrome est appelée "débriefing". Le ou les entretiens permettent, en **se centrant sur l'événement**, de transformer l'image traumatique ou les émotions dispersées, en une suite de mots portant représentation de l'indicible, lui donnant un sens et, permettant à nouveau de communiquer avec l'autre.

L'isolement de ces blessés psychiques est fréquent tant il leur est difficile de "dire" et tant il leur semble impossible d'être compris, ce qui explique l'efficacité des groupes de parole au sein d'une Association permettant le regroupement de personnes ayant vécu le même effroi.

Il n'en reste pas moins que les actes terroristes tels qu'ils ont été vécus en France, sont des actes de **GUERRE en temps de PAIX**. Les victimes ne sont pas des soldats préparés, mais des civils brutalement soumis à l'inimaginable, à l'indicible. Freud disait que la mort n'est pas représentée dans l'inconscient, alors comment faire une construction à partir de la scène traumatique, une construction qui donnerait du sens à l'histoire qu'on vient de vivre ? La soudaineté, le "subit" sont reconnus comme des facteurs essentiels ; ici, il joue à plein.



Le rôle de S.O.S. ATTENTATS

En décembre 1996, à **S.O.S. ATTENTATS**,

sept psychologues bénévoles (dont une parlant l'arabe) ont été recrutés, sous ma responsabilité, pour œuvrer à l'intérieur d'une cellule d'accueil psychologique prête à accueillir les victimes au lendemain de l'attentat de Port-Royal dans un lieu protégé puisque l'Association a ses locaux aux Invalides.

La cellule d'accueil psychologique proposait un entretien individuel hebdomadaire et un groupe de paroles toutes les deux à trois semaines, le tout pendant 4 mois et selon les souhaits des patients.

Les Psychologues ont fait état dans les réunions de synthèse, à la suite des premiers entretiens, de troubles phobiques immédiats (anxiété, refus de reprendre le RER, d'aller dans les grandes surfaces), de fragilité des rapports sociaux, de sentiments de vulnérabilité.

Nous souhaitions être " préventifs " tentant d'éviter la constitution immédiate ou retardée (la plus fréquente) du trop fameux Syndrome Psycho Traumatique (revécu intrusif de l'événement, rêves répétitifs, hypervigilance anxieuse, retrait sur soi, troubles cognitifs ou troubles des fonctions instinctives). Les assistantes sociales en particulier étaient d'une aide précieuse pour signaler les personnes en proie à des mécanismes de défense rigides (dénî, refus de soins) au cours de leurs interventions (aide sociale, juridique, administrative...) dans le cadre de la prise en charge globale et pluridisciplinaire spécifique de cette Association.

Un bilan, 8 mois plus tard, a permis de noter que sur 59 blessés de Port Royal, 49 ont été capables de reprendre le cours de leur vie habituelle au bout d'un maximum de 4 mois alors que seulement 14 des 23 blessés dans les attentats de 95, ont pu reprendre une vie sensiblement normale au bout des 4 mois.

Néanmoins, 10 personnes sur 59 victimes

de l'attentat de Port Royal, ont dû être dirigées vers des thérapeutes extérieurs pour poursuivre un travail thérapeutique en ville, à l'issue des 4 mois de la Cellule d'accueil psychologique. Pour les victimes des attentats de 95 (Saint-Michel et AIRBUS d'Alger), certaines d'entre elles ont dû être hospitalisées. Pour certaines, il existait un Syndrome Psycho-Traumatique manifeste, pour d'autres, l'aspect " dépressif " prédominait au milieu d'un éclatement des repères habituels avec un état d'inhibition important ; certains psychiatres ont d'ailleurs manifesté leur étonnement devant la résistance de ces états dépressifs à la chimiothérapie.

Une expérience incommunicable

En conclusion, l'association joue un rôle de " contenant " important, de suivi et de regroupement identitaire apte à permettre une parole plus libre, parole libératrice car, comme l'exprimait le Pr Lebigot dans l'article de la Revue de **S.O.S. ATTENTATS** " Paroles de victimes " n° 3 : " (la victime) se sent seule, avec la décourageante conviction de porter en soi une expérience incommunicable. Au fur et à mesure que le temps passe, sa souffrance est de moins en moins reconnue par l'entourage ... ", or, il n'y a pas d'autre lien que la parole, pour tenir à distance le traumatique et rejoindre le monde des vivants...

Dans tous les cas, si la prise en charge immédiate et post-immédiate des victimes d'attentats doit être spécifique par l'intermédiaire des cellules médico-psychologiques, et des entretiens de débriefing, la prise en charge secondaire doit pouvoir être effectuée par des professionnels extérieurs (psychiatres et psychologues) connaissant certes la spécificité de ces troubles mais sans marginaliser ces patients.



ETUDE FRANCE-ACOUPHÈNES / S.O.S. ATTENTATS

Evaluation des retentissements des acouphènes chez les victimes d'attentats

Résultats préliminaires, juin 2001

Sylviane Chéry-Croze*,
Directeur de Recherches

Analyse de trente neuf questionnaires permettant d'évaluer d'une part, la sévérité de l'acouphène, d'autre part, celle de la détresse psychologique ainsi que celle des 38 questionnaires concernant les divers aspects du Handicap des sujets acouphéniques.

Scores de S v r i t

Ils se classent de la manière suivante :

- × 16 acouphènes légers
- × 9 acouphènes modérés
- × 13 acouphènes sévères

Comme le montre la figure ci-dessous, cette répartition apparaît différente de celle observée dans la population tout-venant (n=170) consultant pour acouphènes dans un service ORL hospitalier qui a servi à valider la version française du questionnaire. Acouphènes légers et sévères semblent sur-représentés au dépens des acouphènes modérés.

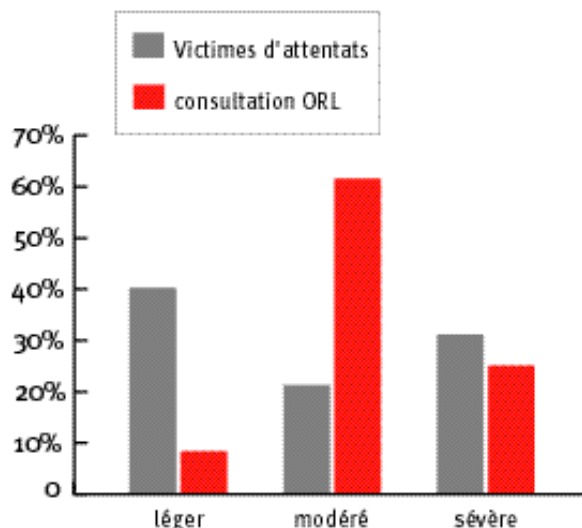


Figure 1 : Comparaison des pourcentages d'acouphènes sévères, modérés et légers observés dans le groupe étudié constitué de victimes d'attentats et dans la population de validation du questionnaire.

Parmi les 13 acouphènes sévères, 4 seulement remplissent les critères caractérisant des acouphènes intrusifs.

La moyenne de $8,4 \pm 4,6$ n'apparaît pas significativement différente de celle observée dans la population de validation.

Scores de Handicap

Les scores moyens observés dans la population étudiée et dans le groupe contrôle (ayant servi à la validation) sont regroupés dans le tableau suivant :

	Victimes d'attentats		Contrôles	
	Moyenne (= 37)	DS	Moyenne (= 170)	DS
F1 (Handicap physique, émotionnel social)	31,33	22,47	42,59	25,8
F2 (Handicap auditif)	54,1	32,3	39,44	31,2
SCORE GLOBAL	44,13	23,85	39,22	23,68

Tableau 1 : Comparaison des moyennes et index de variabilité (déviations-standard) observées pour chacun des scores et sous scores de handicap, dans la population étudiée et la population de validation du questionnaire.

On n'observe aucune différence notable entre les deux groupes, ceci pour le score global, comme pour les deux sous scores F1 et F2 (F1 rendant compte à la fois du handicap physique, émotionnel et social ; F2 du handicap auditif).

A noter cependant les valeurs élevées du sous score handicap auditif chez 18 des 37 personnes constituant le groupe étudié.

Scores de Détresse

Les scores s'échelonnent entre 0 et 92 sur 104. La moyenne observée est de 31 ± 25 contre $15 \pm 8,3$ dans la population témoin. A noter la grande variabilité obtenue dans la population des victimes d'attentats par rapport à la population témoin.

Les réponses de quatre des 38 victimes montrent des valeurs particulièrement élevées révélant l'existence d'une détresse psychologique très importante.

On constate que ces valeurs élevées ne sont pas obligatoirement observées chez des personnes présentant au moins un score de handicap important ; en revanche, elles ne sont retrouvées que chez les personnes présentant un acouphène sévère.

EVALUATION DES RETENTISSEMENTS DES ACOUPHENES chez les victimes d'attentats : résultats préliminaires

Conclusion

Ces résultats préliminaires sont en faveur de l'existence de différences entre la population des victimes d'attentats étudiée et la population témoin. Nous tenterons de préciser ces différences en nous intéressant aux distributions des scores observés dans ces deux groupes. Cependant, vu la disparité existant entre la taille des deux échantillons comparés, l'intérêt des conclusions éventuelles sera peut-être sujet à caution.

De plus, il pourrait s'avérer intéressant de rechercher d'éventuelles corrélations entre :

- ✦ chacun des scores d'acouphène et le niveau de stress au moment de l'attentat
- ✦ chacun des scores d'acouphène et la distance du lieu de l'explosion au moment de l'attentat, le type de prise en charge et/ou sa rapidité dans les suites de ce dernier
- ✦ les scores de détresse et la présence ou l'importance de conséquences psychologiques de l'attentat (trouble dépressif, anxiété généralisée ou stress post traumatique)
- ✦ le sous-score F2 de handicap et la perte auditive des patients, la distance du lieu de l'explosion au moment de l'attentat, le type de prise en charge des troubles auditifs, son délai de mise en place dans les suites de l'attentat.

Résultats individuels

Le tableau ci-dessous regroupe les résultats obtenus pour chaque personne de l'échantillon :

SUJET	Score de Sévérité	Intrusif	Conclusion	Handicap Global	Sous score F1	Sous score F2	Détresse
001	10	Non	Modéré	58.52	42.94	86.66	42
002	13	Non	Sévère	53.7	42.94	56.67	48
003	10	Non	Modéré	45.58	27.65	73.33	18
004	4	Non	Léger	26.3	12.35	41.67	17
005	12	Non	Sévère	54.44	37.06	71.67	33
006	0	Non	Léger	17.41	2.35	10	0
008	10	Non	Modéré	58.33	41.18	70.83	58
009	6	Non	Léger	52.22	47.65	40	59
011	4	Non	Léger	23.52	13.82	15	36
013	6	Non	Léger	34.07	8.24	100	25
016	3	Non	Léger	11.85	7.06	0	14
017	8	Non	Modéré	31.85	20	38.33	10
019	14	Non	Sévère	58.89	34.71	100	24
020	11	Non	Modéré	54.81	47.06	46.67	11
022	5	Non	Léger	13.7	1.18	38.33	10
023	2	Non	Léger	32.96	18.24	38.33	10
024	2	Non	Léger	15.74	7.35	0	2
025	1	Non	Léger	7.41	0	0	0
026	14	Oui	Sévère	?	?	?	76
027	14	Non	Sévère	64.81	50	100	39
028	14	Non	Sévère	85.19	64.71	100	56
029	15	Oui	Sévère	59.28	47.06	83.33	29
030	12	Oui	Sévère	85.58	68.24	81.67	69
032	12	Non	Sévère	35.93	31.76	20	15
034	9	Non	Modéré	82.41	71.47	88.33	52
035	15	Oui	Sévère	85.19	70.59	83.33	85
036	8	Non	Modéré	15.19	9.41	13.33	23
037	13	Non	Sévère	46.67	30.59	78.33	50
038	14	Non	Sévère	93.52	80.59	92.5	92
039	11	Non	Modéré	66.85	55	51.67	61
041	11	Non	Modéré	55.55	41.18	75	23
042	4	Non	Léger	34.63	22.35	51.67	28
043	2	Non	Léger	14.44	5.29	16.67	12
044	2	Non	Léger	18.52	8.24	26.67	1
045	5	Non	Léger	35.55	17.06	66.67	5
046	12	Non	Sévère	20.37	8.82	16.67	6
047	7	Non	Léger	44.44	37.85	71.67	20
048	7	Non	Léger	37.41	27.65	46.67	19

* UMR CNRS 5020 - Laboratoire "Neurosciences et systèmes sensoriels" - Université Claude Bernard - Lyon

Rencontre avec Bernard KOUCHNER

Ministre Délégué à la Santé, le 13 juin 2001 :

« Un guide sur la prise en charge des victimes »

Lors d'un entretien accordé par Bernard Kouchner, Françoise Rudetzki a proposé au Ministre l'élaboration d'un guide sur la prise en charge des victimes à partir de l'expérience de **S.O.S. ATTENTATS** et des résultats de l'enquête médicale (E.C.S.A.T). Bernard Kouchner a accepté ce projet.

Un groupe de travail sera mis en place en septembre coanimé par :

- le professeur Geneviève Barrier
- la Direction Générale de la Santé

Un groupe de travail sera mis en place en septembre, animé par Geneviève Barrier, médecin réanimateur, directrice du SAMU pendant plusieurs années, présente avec son équipe sur tous les lieux d'attentats à Paris depuis 1986, membre du Comité scientifique de l'étude ECSAT.

Bernard Kouchner a toujours soutenu nos actions, et ce depuis 1986, alors qu'il était Président de l'association Médecins du Monde (voir Editorial *Paroles de Victimes* n° 3).



Photo donnée aimablement par Monsieur le Ministre

Coup de chapeau!

à Maître Jacques Chanson

Maître Jacques Chanson à pris sa retraite après 45 ans vocat. Avocat de **S.O.S. ATTENTATS** dès les premières de l'association et fait entendre la voix des victimes du terrorisme une époque où la loi ne nous autorisait pas à nous constituer

partie civile. Il a cependant accepté de défendre notre cause et il a convaincu les magistrats de ne prononcer l'irrecevabilité de notre action soulevée par les avocats des terroristes qu'à la fin des débats en joignant " l'incident au fond ", c'est-à-dire au moment du jugement ou de l'arrêt. Il a ainsi permis en précurseur notre présence et notre intervention tout au long des débats judiciaires. Jusqu'en 1990, nous avons pu participer aux premières procédures relatives à l'attentat commis chez Marks and Spencer (1 mort, 14 blessés) et à celles relatives aux procédures correctionnelles pour association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste en vue de préparer les attentats commis à Paris entre le 7 décembre 1985 et le 17 septembre 1986 (13 morts et plus de 200 blessés). C'est grâce à son obstination en tant qu'avocat et à notre détermination, que fut adoptée la loi du 6 juillet 1990 qui a modifié l'article 2-9 du code de procédure civile, permettant ainsi en toute légalité d'être une partie civile incontestée et incontestable. En 1992, lors du procès en Cour d'assises, des membres du réseau dirigé par Foued Ali Sala, soutenu recruté et financé par l'Iran responsable de cette vague d'attentats, il fut également l'avocat des 313 victimes membres de l'association qui restèrent mobilisées très longtemps. Avec M. Gilles Boulouque, juge d'instruction de ces dossiers, ils sont les premiers professionnels du droit ayant accepté de changer les pratiques judiciaires afin que face à la longueur et à la complexité des dossiers de terrorismes, face à la raison d'Etat et aux agressions verbales des terroristes pendant les débats, les victimes puissent être tout au long des procédures tenues informées et que leur participation au procès pénal soit active et réparatrice. Ils ont tous deux participé à un meilleur équilibre entre les droits des victimes et ceux de la défense. Maître Chanson nous vous souhaitons une longue et heureuse retraite, entourée de vos proches. Retraite que vous pouvez prendre en ayant le sentiment du devoir et du travail accomplis.

Merci.

Hommages

Je aux 8 victimes, décédées lors de l'attentat à la station du RER Saint-Michel

ix, 55 ans

- › Véronique Brocheriou, 26 ans
- › Maria Isabel Costa Barbosa, 32 ans
- › Pierre-Henri Froment, 35 ans
- › Maria Odette Garcia Ferreira, 31 ans
- › Sandrine Girier-Dufournier, 24 ans
- › Jean Groll, 57 ans
- › Alexandre Hurtaud, 16 ans

LES ATTENTATS DE 1995

- ♦ **11 juillet** : assassinat d'Abdelbaki Sahraoui, Imam de la Mosquée du 18^e et de son ami Ahmed Omar
- ♦ **15 juillet** : Fusillade de Bron, des policiers sont blessés
- ♦ **25 juillet** : attentat à la station du RER Saint-Michel, 8 morts, 200 blessés
- ♦ **17 août** : attentat de l'avenue de Friedland près de la place de l'Etoile, 17 blessés
- ♦ **26 août** : découverte d'un engin explosif sur la ligne du TGV Lyon Paris
- ♦ **3 septembre** : explosion d'une bombe boulevard Richard Lenoir, à Paris, 4 blessés
- ♦ **4 septembre** : tentative d'attentat, découverte d'une bouteille de gaz place Charles Vallin à Paris
- ♦ **7 septembre** : attentat contre une école de Villeurbanne, 32 blessés
- ♦ **27 septembre** : fusillade au Col de Malval. Kelkal et Koussa sont arrêtés
- ♦ **6 octobre** : explosion d'une bombe à la station Maison Blanche à Paris, 16 blessés
- ♦ **17 octobre** : explosion d'une bombe à la station du RER, Musée d'Orsay, à Paris, 30 blessés

Total : 10 morts et 302 blessés

Marc Aupeix, fils d'Annie Aupeix, décédée dans l'attentat du R.E.R Saint-Michel



Depuis ce mois de juillet 1995, où Maman a succombé suite à ses blessures à l'hôpital Beaujon, la vie de ma sœur et la mienne ont basculé dans la douleur, l'injustice et l'incompréhension. Qui aurait pu prédire que notre mère, ce 25 juillet 1995, trouverait la mort en quittant son travail ? Elle qui a toujours été blessée par la méchanceté des autres. Sa mère l'abandonnant en bas âge, elle travaillera jeune comme petite main chez Coco Chanel ; elle a eu trois enfants, et a toujours tout sacrifié pour que nous ne manquions de rien. Elle nous a élevés, puis est retournée dans le monde du travail en devenant vendeuse de parfum au centre commercial de Belle Épine. Elle a

ensuite été reçue au concours d'entrée de la Société Générale. C'était une femme qui avait toujours une certaine classe, une allure élégante, et savait toujours s'approprier pour être belle malgré ses faibles revenus qui ne lui permettaient pas de se vêtir comme elle l'aurait souhaité. Elle aimait le travail bien fait, était rigoureuse dans tous les domaines, et malgré l'arrêt prématuré de ses études, et grâce à sa sensibilité, son intelligence, son assurance à vouloir réussir, elle arrivait à concrétiser ses efforts, tout en étant généreuse avec les autres, ce qui la faisait apprécier de tous pour ses qualités de femme.

LES ATTENTATS DE 1995

Pourquoi le terrorisme du G.I.A a-t-il tué notre Maman, pourquoi elle ? Nous avons tant de choses à faire encore, tant d'amour à donner, à recevoir.

Depuis, sa disparition a révélé la véritable personnalité de certaines personnes qui, malgré notre immense chagrin, n'ont pas hésité à vouloir se servir de la mort de notre maman pour se refaire une santé financière, grâce aux fonds résultants des circonstances de sa mort. En plus du deuil, que nous portions depuis des années, nous avons dû endosser des procès, avec tout ce que cela implique pour sauvegarder la mémoire de notre maman. Après cinq années de procédure, nous avons gagné ce dur combat moral ; et quel sentiment de justice et d'amour nous avons ressenti lorsque nous avons annoncé à maman que ce qu'elle nous avait inculqué avait enfin servi pour elle ! Tu as gagné Maman. Pour ma part, un divorce est venu alourdir ma peine, me faisant tout perdre.

Des années de travail dans une fermette, et un nouveau combat à mener pour continuer à voir mes trois enfants. Tous ces problèmes à gérer de front et ensemble, c'est stressant, usant ! Mais il fallait tenir bon, grâce aux souvenirs que j'ai dans le cœur et dans la tête, je savais que ma mère aurait relevé le défi et j'ai suivi l'exemple qu'elle était pour nous.

Depuis, j'ai eu la chance de rencontrer une femme formidable qui m'a écouté, compris et surtout soutenu à chaque instant. À force de ténacité, nous avons réussi à bâtir notre foyer, à nous marier, et Sandra m'a donné une jolie petite Angéline Annie. J'aurai tellement souhaité que Maman connaisse ma femme et qu'elle goûte aux joies d'être grand-mère à nouveau. Mais Maman est morte.

Pour ma mère et ma famille, je serais au procès pour voir ces êtres humains dépourvus d'intelligence qui ne sont pas dignes de vivre au XXI^e siècle, mais qui représentent avec dextérité la barbarie du moyen âge, ces guerriers qui combattent au nom d'une foi avec la poudre, la lâcheté, qui n'ont que la haine et l'assassinat pour combattre les idées d'aujourd'hui. ; qui savent détruire des vies, des familles, au lieu de construire le bien, l'amour, la vie. Je veux défier leur regard, voir qui sont ces hommes qui se croient au-dessus des lois internationales, qui font plus de tort à leurs idées et leur foi en agissant de la sorte. Je veux que le modeste quadragénaire que je suis devenu leur fasse baisser le regard et, devant l'arrogance de leurs actes, qu'ils comprennent qu'ils ne sont rien, même pas des martyrs pour leurs frères, qu'ils ne sont pas de notre époque, et que la diplomatie et la justice triomphent toujours.

Alors, ce jour venu, je pourrais enfin dire à ma Maman devant sa tombe : tu nous manques, repose en paix.

Nadège Girier-Dufournier, sœur cadette de Sandrine, décédée à St-Michel le 25 juillet 1995



Jamais je n'aurais pensé qu'un jour, je pourrai être concernée par de tels événements, mais le destin en a voulu autrement.

La vie doit continuer, le combat aussi malgré ce manque qui grandit ; la peine qui ressurgit et vous montre que les absents sont et seront toujours présents. J'ai perdu une sœur, d'autres une femme, un mari, un enfant ; peu important les camps, les victimes s'amoncellent en laissant derrière elles un grand vide...

Aujourd'hui, dressons-nous tous ensemble face à ces personnes sans morale, ni conscience, qui veulent nous faire plier et nous empêcher de crier notre colère ! Notre espoir est qu'un jour proche, Justice soit rendue.

Comptez sur moi pour être présente aux différents procès (bien que ces moments me soient pénibles !). Pour que nul n'oublie que personne n'est à l'abri de ces fous furieux qui ne trouvent rien de mieux que d'assassiner et de semer la terreur dans les esprits.

Personne ne pourra nous ramener les décédés, mais toutes ces tueries doivent cesser ! C'est par notre association que tout cela pourra peut-être un jour s'arrêter !

Utopie ou réalité ? L'être humain n'est-il voué qu'à s'exterminer ? Je veux croire en l'avenir, en une justice internationale, en une plus grande efficacité des moyens mis à disposition des autorités pour qu'éclate la vérité !

La famille de Véronique Brochériou, décédée le 25 juillet 1995, dans l'attentat à la station du RER Saint-Michel



✓ Annick, Jean Claude et Pascal

Les jours, les mois, les années ont passé depuis ce 25 Juillet 95 qui a détruit la vie de Véronique et brisé les nôtres.

Que dire aujourd'hui, 6 ans après ce jour maudit ?

Que nous avons apprivoisé notre douleur, qu'elle est enfouie en nous et que nous vivons avec elle, mais qu'elle ressurgit violemment, à n'importe quel moment au détour d'une rue où, nous croyons voir Vero, entendre son rire, ou en entendant une chanson qu'elle aimait, en imaginant les enfants qu'elle aurait pu avoir; Nous nous sommes créé une carapace pour se protéger, mais elle est lézardée Il n'y a plus de vraies fêtes familiales mais simplement des réunions de famille chaleureuses, ou chacun d'entre nous fait semblant de croire au bonheur et essaie ainsi de protéger les autres membres de la famille.

Sa présence, Son rire, Sa joie de vivre nous manquent tellement, mais au fond de notre cœur et dans notre vie quotidienne, elle est toujours là, souriante, gaie, drôle, telle qu'elle était et qu'elle restera à tout jamais. Nous l'aimons Vero.

✓ Dominique, sa soeur

Vero, 6 ans après tu es toujours là. Pas dans mes souvenirs, mais avec moi au quotidien. Tu vis avec moi, je vis avec toi, nous vieillirons ensemble, nous ne faisons plus qu'une. Au cimetière, ton portrait est gravé sur la pierre. Je ne peux plus m'y rendre. Tu n'y prends pas une ride, ça ne peut être toi. Je n'accepte pas ta mort, je te veux vivante, tu es en moi.

Pourquoi ce jour-là étais-tu au mauvais endroit, à la mauvaise heure ?

Pourquoi toi ?

Luc Hurtaud, père d'Alexandre, décédé le 25 juillet 1995 dans l'attentat du RER Saint-Michel



Cela fait maintenant 6 ans.... Et pourtant, j'ai l'impression que c'était hier....

Depuis ce 25 juillet 1995, où mon fils Alexandre (16 ans et demi) a été assassiné, gratuitement, comme toutes celles et ceux qui ont eu la malchance de se trouver là au mauvais moment, la vie a bien sûr repris ses droits...

Mais il a fallu apprendre à s'accommoder de cette disparition...

J'ai toujours en mémoire les premières paroles de sa sœur Mathilde (âgée alors de 14 ans), lorsque je lui appris le décès de son frère :

" C'est trop injuste, Alexandre avait à peine commencé sa vie.... "

Ces mots raisonnent toujours aujourd'hui dans ma tête avec la même violence.

Ce qui suscite en moi le même sentiment de haine à l'égard des auteurs de l'attentat et de tous ceux qui y ont participé. J'attends toujours, comme toutes les victimes, que justice soit rendue.

Malgré les efforts fournis par tous ceux qui recherchent la vérité, tous ceux qui s'impliquent dans de folles démarches (à qui je rends hommage pour leur travail de fourmi), j'ai quelquefois l'impression que cela ne finira jamais... Cependant, le jour où le verdict sera prononcé (qui je l'espère impliquera le maximum des peines), il n'apaisera en rien la douleur qui accompagne ma vie aujourd'hui.

Il me sera toujours difficile de penser et surtout d'accepter que ces assassins, même emprisonnés, vivent, et qu'un jour ils seront de nouveau en liberté.

A lors que le sixième anniversaire de l'attentat du R.E.R Saint-Michel du 25 juillet 1995 approche, les victimes et leurs familles de la vague d'attentats terroristes de 1995 peuvent désormais avoir l'espoir que les plus importants de ces actes criminels seront enfin jugés dans un délai de quelques mois. Compte tenu du considérable travail accompli par la section antiterroriste du Parquet de Paris et les juges d'instruction spécialisés autour de Monsieur le Président Bruguière (Madame Le Vert, Monsieur Ricard et Monsieur Thiel), les procès se dessinent désormais. L'association de malfaiteurs avait déjà été jugée en 1999 et 2000, en tant que telle. Mais désormais ce sont bien les attentats eux-mêmes qui feront l'objet de procès devant la Cour d'assises. Trois de ces premiers attentats commis dans la région lyonnaise ont déjà été jugés. Messieurs Koussa et Bensaïd, déjà condamnés pour association de malfaiteurs, l'ont été à nouveau. Ce procès reviendra cet automne devant la Cour d'assises, en Appel, (fusillade de Bron du 15 juillet 1995, tentative contre le TGV Lyon/Paris du 26 août 1995 et fusillade du col de Malval de septembre 1995). Les trois plus importants attentats commis en région parisienne (attentat du RER Saint-Michel, attentat du RER Orsay et attentat de l'avenue d'Italie) seront sans doute jugés courant 2002 devant la Cour d'assises de Paris spécialement composée.



Si le logisticien Ali Touchent, probablement tué en Algérie, ne comparaitra pas, en revanche Boualem Bensaïd, chef du groupe terroriste, et Aït Ali Belkacem, auteur de l'attentat d'Orsay, comparaitront dans le box. Rachid Ramda, dont l'extradition est jusqu'ici vainement demandée à la Grande-Bretagne sera également accusé.

Au moment où tous nos efforts et ceux de l'association **SOS ATTENTATS** commencent à donner leurs résultats, mes pensées vont à ceux qui ont été lâchement assassinés et à tous les leurs et ceux qui ont été blessés et humiliés. Justice leur sera bientôt rendue. Malheureusement, d'autres instructions, pour d'autres attentats, sont en panne, faute de preuve.

Ceci peut être particulièrement douloureux pour les victimes concernées, et tout particulièrement s'agissant de l'assassinat de l'imam Sahraoui et de son adjoint le 11 juillet 1995 d'une part, et surtout encore s'agissant de la voiture piégée devant l'école de Villeurbanne".

346 victimes des attentats de 1995 sont membres de **S.O.S. ATTENTATS**

Maître Georges Holleaux représente **S.O.S. ATTENTATS** et 209 parties civiles, dont les huit familles des personnes décédées dans le RER Saint-Michel, au cours de l'instruction de ces dossiers devant le tribunal correctionnel, la Cour d'appel et la Cour d'assises de Paris.

S.O.S. ATTENTATS finance toutes les procédures judiciaires grâce aux cotisations, aux dons et au soutien des Pouvoirs publics (voir page 24). Des réunions seront organisées pour préparer les audiences.

Votre présence aura une importance primordiale pour chacun d'entre vous, pour la mémoire de ceux qui sont morts et pour la lutte contre le terrorisme.

Mise en place des réseaux

Après l'arrestation des membres d'un réseau terroriste en Belgique, le 1er mars 1995, se met en place en France une structure destinée à commettre des attentats.

* **à Lille** : Touchent fait appel à Benfattoum et Drici qui participaient déjà à un trafic d'armes et de faux papiers au profit du maquis algérien avec l'aide de Jabri.

* **à Paris** : Touchent fait appel à Bensaïd et Belkacem afin de devenir les coordinateurs du réseau français.

* **à Lyon** : Touchent recrute Kelkal autour de qui gravitent de nombreux amis : Koussa, Maameri, Bouhadjar, Slimani et les frères Aouabed, Mahmoudi, Aissoub et Aggoune.

* Parallèlement, à Marseille, Sabour et Bendrer assurent la propagande du GIA en distribuant clandestinement la revue " Al Antar " à laquelle est associé Ramda.

* **13 juillet 1995** : " grande réunion " à Bron : Touchent, Belkacem, Kelkal, Maaméri sont présents.

Cette réunion marque le début de la vague d'attentats.

Les principaux auteurs impliqués

Rachid Ramda dit "Abou Farès" est actuellement détenu en Grande Bretagne, où il a été arrêté le 4 novembre 1995. Il fait l'objet d'un mandat d'arrêt international lancé le 29 janvier 1996 par Mme Laurence Le Vert, juge d'instruction et d'une demande d'extradition vers la France.

Animateur de la structure de la revue " Al Ansar ", de nombreux communiqués et lettres du GIA ont été retrouvés chez lui. Il ressort des auditions qu'il finançait déjà les actions menées par Touchent en 1994.

Ali Touchent dit Tarek aurait été abattu le 23 mai 1997 à l'hôtel El Amir à Alger en même temps que Azira Billal, membre de l'organisation terroriste " Front Islamique du Jihad

Armé " (FIDA). Tarek serait devenu islamiste intégriste avec la volonté de commettre des actions violentes en France quand il s'enfuit de la Belgique. Touchent a constitué un groupe à Bruxelles. L'équipe de Bruxelles était chargée d'utiliser l'argent pour acheter des armes, du matériel et assurer l'acheminement des gens vers les maquis.

Touchent avait été nommé premier correspondant du GIA en Europe. Zitouni en Algérie lui donnait les instructions. Il a mis en place d'une structure logistique en Belgique avec l'aide financière de Ramda en Angleterre.

Boualem Bensaïd alias "Mehdi", a admis avoir appartenu au GIA et être venu en France pour commettre des attentats. Il s'apprêtait également à commettre des attentats à Lille. Il a expliqué l'organisation du réseau. De nombreuses armes et munitions ont été saisies chez lui.

Coordonnateur en France des attentats de 1995, Bensaïd était en contact avec Rachid Ramda.

Aït Ali Belkacem

C'est un ami de longue date de Tarek, en Algérie. Il a reconnu la rencontre à Bron le 13 juillet 1995. Le pistolet automatique 38 de marque basque détenu par Belkacem a été utilisé lors de la fusillade de Bron. Il a admis sa participation à la préparation de l'attentat de Lille. Il confectionnait les bombes.

Karim Koussa

C'est un ami de longue date de Kelkal. Dans sa fuite avec Kelkal, il aurait tiré sur les gendarmes présents le 17 septembre 1995 au Col de Malval. Les fusils saisis ce jour-là ont été utilisés lors de l'assassinat et la fusillade de Bron. Selon la déclaration de Safé Bourada, Hamani, Belkacem, Bensaïd et Boumailia, Koussa aurait été recruté par Touchent en 94. Koussa a cependant déclaré ne faire partie d'aucun groupe de militants islamistes.

Nasserdine Slimani

Il a fourni de nombreux papiers à son nom aux membres du réseau. Il ne semble pas avoir par-



LE POINT SUR LES PROCÉDURES JUDICIAIRES

ticipé à la vague des attentats de l'été 1995. Il est perçu comme le "repreneur" à Lyon après la mort de Kelkal.

Abdelkader Maameri

Il est présent au Col de Malval, il connaît Kelkal, Koussa, Bouhadjar, Slimani, Aissoub, Aggoune. Le carnet en sa possession fait référence au matériel de confection des bombes.

Il était en possession de feuilles de soin au nom de Slimani. Il servait de relais à Kelkal et Koussa dans leur recherche d'armes, de faux papiers et de nourriture.

Khaled Kelkal

Délinquant de droit commun, domicilié dans la banlieue lyonnaise, est un ami d'enfance de Koussa ; ses empreintes digitales ont été relevées sur le ruban adhésif de la bonbonne de gaz déposée sur la voie ferrée Lyon-Paris à Cailloux-sur-Fontaines. Il a été tué le 28 septembre au lieu-dit Maison Blanche dans le bois de Malval.

Les aspects judiciaires

Les juges d'instruction M. Jean-François Ricard, M^{me} Laurence Levert et M. Jean-Louis Bruguière ont été chargés des enquêtes ; ils ont réuni à plusieurs reprises les parties civiles afin de faire le point sur ces dossiers.

Les réseaux ont été jugés dans le cadre de procédures correctionnelles

Procès du réseau de Chasse-sur Rhône dirigé par Ali Touchent : Jaime et autres 38 personnes), pour délit d'association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste (Paroles de Victimes n° 5).

Les infractions : la préparation et la commission d'attentats en France en été 1995, le trafic d'armes et le soutien logistique l'apport financier (Ramda).

Le noyau dur est constitué de Touchent, Bensaïd, Belkacem et Kelkal après sa mort Slimani, Mahmoudi à Lyon, Benfattoum et Drici à Lille. Ce réseau a été démantelé à la suite d'une perquisition au domicile de Joseph Jaime et David Vallat.

Les empreintes Khaled Kelkal ont été retrouvées sur les lieux de la tentative d'attentat contre le TGV.

Il s'agit d'un réseau aux ramifications internationales : en Belgique, aux Pays-Bas, en Allemagne et en Italie en vue de soutenir et de financer les clandestins du GIA. Certains membres ont fait des séjours dans des camps d'entraînement au Pakistan ou en Bosnie.

Ils ont été condamnés à des peines allant jusqu'à 10 ans de prison :

le 18 février 1998, par le tribunal correctionnel de grande instance de Paris,

le 26 janvier 1999, par la Cour d'appel de Paris. La mort d'Ali Touchent avait été auparavant annoncée par le gouvernement algérien,

Procès du réseau Koussa, pour association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste (Paroles de Victimes n°9, 10 et 11)

Le 27 septembre 1995, suite aux faits qui se sont déroulés au Col de Malval (près de Lyon) : Koussa blessé, Bouhadjar et Maameri ont été interpellés. Khaled Kelkal est tué.

Le fusil qui a servi au double assassinat de la mosquée est saisi.

Ils ont été condamnés à des peines allant jusqu'à 10 ans de prison :

* le 15 septembre 1999, par le tribunal correctionnel de grande instance de Paris,

* le 25 mai 2000, par la Cour d'appel de Paris.

Procès du réseau Kamel, Khabou et autres... pour association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste

Lire compte rendu du procès et jugement p. 18.

Les non-lieux probables

* attentat de l'avenue de Friedland près de la place de l'Etoile

Il n'y a pas de mis en examen.

Ali Touchent, seul impliqué est tenu pour mort par les autorités algériennes.

* tentative d'attentat place Charles Vallin à Paris 15^e

Grâce à Jean-François Dupont, employé de la société Alain Decaux, une bonbonne de gaz, placée dans une sanisette, a été désamorcée. Il n'y a pas de mis en examen. Ali Touchent est le seul impliqué.

* attentat contre une école de Villeurbanne. Selon l'instruction menée par M^{me} Laurence Levert, Khaled Kelkal aurait été impliqué.

* Marché Richard Lenoir (3 septembre 95) à Paris. Seul Ali Touchent était impliqué. L'avis de clôture de l'instruction a été notifié aux parties civiles.

Proc dures criminelles

① Trois attentats commis en 1995 en région lyonnaise

Procès en cour d'assises de Paris, spécialement composée : du 8 au 17 novembre 2000

Lire "Paroles de Victimes" n° 11

♦ Fusillade de Bron (15 juillet 1995), M. Tony Cambin, policier a été grièvement blessé

♦ Tentative contre le TGV Lyon-Paris (26 août 1995)

LE POINT SUR LES PROCÉDURES JUDICIAIRES

♦ Fusillade du Col de Malval (27 septembre 1995).

Bensaïd et Karim Koussa ont été poursuivis pour "assassinats, tentative d'assassinats, destruction par explosifs ayant entraîné la mort, des mutilations ou une infirmité permanente et association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste" :

✓ **Boualem Bensaïd** a été condamné à 30 ans de réclusion criminelle assortie d'une période de sûreté des deux tiers. Il a été reconnu coupable de la tentative d'attentat contre le TGV, mais il a été acquitté pour les faits de la fusillade de Bron.

✓ **Karim Koussa** a été condamné à 20 ans de réclusion criminelle, assortie d'une période de sûreté des deux tiers. Il a été reconnu coupable de la fusillade de Bron dans laquelle M. Cambin a été grièvement blessé et de celle du Col de Malval.

Boualem Bensaïd et Karim Koussa ont fait appel de ce verdict, en vertu de la nouvelle loi sur la présomption d'innocence entrée en application le 15 juin 2000.

Un procès en appel aura lieu à l'automne 2001.

② **Assassinats de l'imam Sahraoui et M. Omar**
Le dossier est **toujours** en cours d'instruction.

③ **RER Saint Michel**

Le 25 juillet 1995, une bouteille de gaz explose dans un wagon de la ligne B du RER. Des expertises, portant sur des carnets où figurent des repérages pour la préparation de cet attentat ont confirmé que ces notes avaient été rédigées par **Boualem Bensaïd**.

Rachid Ramda fait l'objet d'un mandat d'arrêt international (équivalent à une mise en examen). Détenu à Londres, il fait l'objet d'une demande d'extradition depuis 1996...

Boualem Bensaïd est mis en examen

L'instruction du dossier est terminée. M. J-F Ricard, juge d'instruction a notifié le 22 janvier 2001, la clôture de la procédure. M. Bensaïd a fait appel de l'ordonnance de mise en accusation. Le dossier a été examiné par la Cour d'appel de Paris le 12 juin 2001. Elle rendra son arrêt le 4 août.

④ **Attentat à la station de métro Maison Blanche, le jour des obsèques de Khaled Kelkal**

Une bonbonne de gaz, recouverte de rubans adhésifs, placée dans un sac, dans une poubelle, avenue d'Italie près de la station de métro Maison Blanche, explose. Les empreintes de **Boualem Bensaïd** sont identiques à celles retrouvées sur l'adhésif.

Rachid Ramda fait l'objet d'un mandat d'arrêt

international.

Boualem Bensaïd a été mis en examen.

M. Jean-François Ricard, juge d'instruction, a notifié aux parties civiles la fin de l'instruction en novembre 2000.

Boualem Bensaïd a formé une requête en nullité des principaux actes à charge contre lui dans ce dossier.

⑤ **Attentat du RER Musée d'Orsay**

Un engin identique explose dans un wagon de la ligne C du RER. L'analyse d'un ticket de carte orange appartenant à **Ait Ali Belkacem** a permis d'établir sa présence sur cette ligne de RER quelques minutes avant l'explosion.

Considéré comme un des artificiers, il est passé aux aveux. Mis en examen, il s'est depuis, rétracté.

Boualem Bensaïd est également mis en examen dans ce dossier.

Rachid Ramda fait l'objet d'un mandat d'arrêt international.

L'instruction est terminée. Par arrêt du 13 février 2001, la Chambre de l'instruction (anciennement Chambre d'accusation), les a renvoyés tous les trois devant la Cour d'assises de Paris spécialement composée. Aucun pourvoi devant la Cour de cassation n'a été formé contre cette décision.

Les procès liés aux attentats de Saint Michel, Orsay et Maison Blanche auront lieu en 2002 devant la Cour d'assises de Paris, spécialement composée.

S.O.S. ATTENTATS a demandé à ce que ces trois dossiers soient joints dans un seul procès. L'association a également demandé à la Ministre de la Justice, madame Marylise Lebranchu, que la salle construite dans le hall des " Pas perdus ", dans le Palais de Justice de Paris, soit conservée pour ce procès. Cette salle, bien que provisoire, est bien sonorisée et peut accueillir toutes les parties civiles, alors que la salle traditionnelle ne permet ni d'accueillir toutes les parties civiles, ni de suivre les débats en raison de sa mauvaise sonorisation. Nous regrettons l'absence à ce futur procès d'Ali Touchent, de Khaled Kelkal et de Rachid Ramda. Nous avons, à plusieurs reprises, demandé que tout soit mis en œuvre pour obtenir son extradition de Grande-Bretagne. Nous espérons que le nouveau gouvernement britannique et les autorités françaises accepteront enfin qu'une meilleure coopération judiciaire soit réalisée.

La nomination d'un magistrat de liaison, entre ces deux pays, nous donne quelques espoirs.



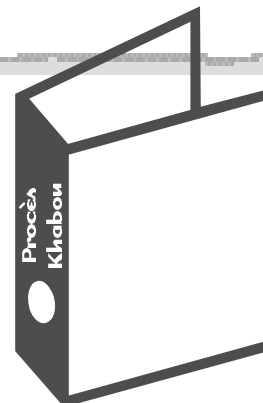
ATTENTATS DE 1995

Procès du réseau Fatheh Kamel et Khabou

7 février au 2 mars 2001

14^e chambre du tribunal correctionnel de Paris.

24 prévenus, dont 5 en fuite, ont été jugés,
la justice a démontré que la mouvance islamiste
était responsable des attentats de 1995 en France.



Le réseau a été jugé pour association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste en vue de commettre des attentats en 1995. **S.O.S. ATTENTATS** était partie civile. **Maître Georges Holleaux** était présent aux débats avec **Maître Rose-Marie Pastor**. M. Marc Trévidic, nouveau procureur de la 14^e section anti-terroriste a pris des réquisitions.

Compte rendu d'audiences

Le 28 mars 1996, une bombe constituée de trois bouteilles de gaz de 13 kg est découverte dans une Peugeot 205 isolée et garée devant le commissariat de police de Lille, à proximité d'une bouche de métro.

Trois membres du groupe de malfaiteurs sont alors identifiés :

- Rachid Souimdi
- Omar Zemmiri
- Saad Elaihar

Le 29 mars 1996, le raid se présente au domicile de Zemmiri, rue Carette à Roubaix.

Lors de cette intervention, deux policiers sont grièvement blessés et l'affrontement armé s'achève par l'incendie de l'habitation de Zemmiri.

Des décombres sont extraits des corps calcinés et sont découverts sur les lieux des Kalachnikovs, des pistolets-mitrailleurs, des pistolets automatiques, des grenades, des chargeurs et divers documents, dont de la documentation islamique, ainsi que le couvercle du dispositif de minuterie utilisé lors de la tentative d'attentat.

Le SRPJ de Lille procède à l'identification des différents membres du groupe dit " Groupe de Roubaix " :

- Lionel Dumont
- Mouloud Bouguelane
- Seddik Bendahlouli
- Hocine Bendaoui

Tous fréquentent la même mosquée sise rue Archimède.

Hocine Bendaoui est hébergé chez Farid BENOUMEUR à la suite de l'assaut de la rue Carette.

Ensuite, Hocine Bendaoui, se réfugie à Paris chez un ami répondant au prénom de Salah. Après avoir passé quelques jours chez lui, il part pour la Turquie avec Laïfa khabou.

En Turquie, Khabou et Bendaoui sont hébergés par des membres du Parti islamique Turc " El Refah ".

A Istanbul, **Khabou** explique à Bendaoui qu'il se livre à un trafic international de faux passeports consistant à récupérer des photographies d'identité en Turquie, à se rendre au Canada pour y récupérer des passeports, à revenir à Bruxelles pour prendre contact avec un Turc demeurant à Londres et attendre sa venue à Bruxelles afin qu'il appose sur les passeports en provenance du Canada les photographies ramenées de Turquie. Ensuite, repartir pour la Turquie avec les passeports falsifiés pour les remettre au commanditaire moyennant une rémunération. Puis, revenir de Turquie avec l'argent et de nouvelles photographies pour pouvoir recommencer la même opération.

Hocine Bendaoui participe donc à ce trafic international de faux passeports avec Laïfa khabou.

Tout en soupçonnant Bendaoui de faire partie du Groupe de Roubaix, **Farid Benoumeur** va aider et fournir une aide efficace à Bendaoui et Kabou en acceptant de recevoir des appels les concernant à son domicile en faisant le facteur pour Bendaoui. Il est au courant de l'existence du trafic de faux documents par Bendaoui.

Hocine Bendaoui va même indiquer, au cours de l'information, que les individus représentés sur les photographies des passeports sont, d'après Laïfa Khabou, recherchées pour un

ATTENTATS DE 1995

attentat commis sur un Président en Turquie. L'enquête menée sur le territoire national démontre l'existence bien antérieure aux crimes commis par le Groupe de Roubaix, d'un réseau logistique implanté en France ayant pour activité principale la participation à " l'exfiltration " d'auteurs d'actions terroristes et notamment celle des survivants du Groupe de Roubaix.

Ce réseau, implanté en France a pour premier objectif la recherche de documents d'identité, notamment en la personne de **Salah Achour**, lequel ira même en Belgique en compagnie de Rachid Mezzou et Abderahman Cheffah pour acheter lesdits documents.

Salah Achour apparaît comme le **personnage central du réseau français**. Il est présenté par plusieurs personnes comme un islamiste radical prônant le recours à la violence pour imposer l'Islam et à partir de 1994, recherche des documents d'identité pour les activistes islamistes.

Participent également à la filière de trafic de faux documents :

- **Abdelaziz Mohamed**, lequel va accepter d'aider Cheffah à se procurer un faux diplôme pour Meghraoui, lequel fait partie du FIS algérien ;
- **Yazid Saoud**
- **Saïd Qouchih**
- **Fabrice Pinson**

Second objectif du réseau, l'envoi de combattants en Bosnie. Ainsi partent pour la Bosnie **Seddik Benbahlouli**, Ismaïl Touanssa, **Rachid Mezzou** et un quatrième individu non identifié. Ces quatre personnes ainsi que Salah Achour et Fabrice Pinson se rendent chez **Chafik Belheouane** à Nice. Ils bénéficient d'un logement sur place à Nice mais également d'une aide financière de la part de Chafik Belheouane.

Ils bénéficient également de l'aide de **El Mahdri**, qui les héberge chez lui et garde en dépôt une carabine déposée par Salah Achour. El Mahdri va aussi financer le voyage en Bosnie de Rachid Mezzou.

Des réunions sont tenues antérieurement et concomitamment aux crimes commis par le Groupe de Roubaix. Participent à ces réunions :

- Lionel Dumont
- Abderahman Cheffah
- Chafik Belheouane
- Hocine Bendaoui
- Salah Achour
- Seddik Benbahlouli
- Sehli Benbahlouli (il va héberger Salah Achour et partir quelques jours avec lui en Turquie)

- Abderahman Cheffah

ainsi que d'autres membres du Groupe de Roubaix.

Au cours de ces réunions, est évoquée l'idée de se procurer des armes en Bosnie pour les faire parvenir en Algérie d'une part, et la possibilité de participer à des actions terroristes sur le territoire français, d'autre part.

Le Groupe de Roubaix, dont Seddik Benbahlouli fait partie, a pour objectif de soutenir en France l'action du GIA.

Pour faciliter la fuite de Dumont et de Bouguelane mais aussi celle de Bendaoui, Salah Achour se met immédiatement à la recherche de faux papiers.

Abderahman Cheffah explique que Salah Achour lui a demandé des faux papiers pour les " trois frères de Lille ", à savoir le Groupe de Roubaix.

Nabil Ammar vend alors son passeport et sa carte d'identité à Belheouane.

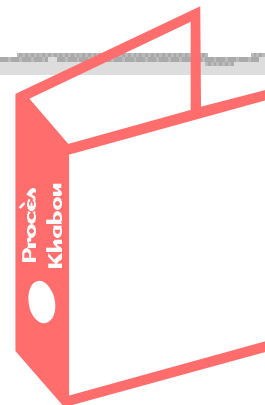
Ainsi, avec les documents falsifiés, Dumont et Bouguelane se rendent dans la Province de Bologne mais c'est en Bosnie qu'ils sont finalement interpellés.

C'est par l'intermédiaire de **Mondher Baazaoui** que Dumont et Bouguelane sont accueillis à Bologne.

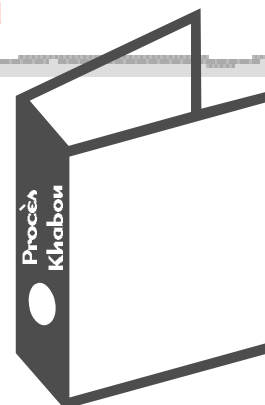
Mondher Baazaoui fait partie de la cellule bolognaise proche du GIA et dont les activités sont très diversifiées (trafic de faux papiers, faux billets, de véhicules et d'armes). C'est également un ancien de Bosnie.

Il est démontré l'existence de relations entre les divers mouvements islamistes radicaux, lesquels se prêtent assistance tant pour la préparation d'actions terroristes que pour l'exfiltration des auteurs de ces actions.

La France, la Belgique et le Canada sont les



Procès du réseau Fatheh Kamel et Khabou



pays où le réseau doit se procurer les faux papiers. La Syrie et surtout la Turquie sont ceux où les papiers doivent être acheminés.

Le Canada apparaît dès l'origine de cette affaire comme étant le pays où Laïfa Khabou est allé chercher les passeports destinés à la Turquie.

Laïfa Khabou est conduit, dès son arrivée à Montréal, chez un certain Karim, d'origine marocaine qui partage son appartement avec un pré-nommé Ahmed, de nationalité algérienne.

Le dénommé " Karim " se révélera être Saïd Atmani et " Ahmed ", Ahmed Ressam. Ces deux hommes sont déjà connus pour faire partie d'un groupe islamiste implanté au Canada, comprenant parmi ses membres Fateh Kamel.

Fateh Kamel apparaît comme étant le maître d'œuvre du trafic de faux documents. Pour lui, il s'agit d'exfiltrer pour permettre à des Djihadistes d'œuvrer à nouveau. Il envisage bel et bien des actions terroristes, notamment sur le territoire français.

A cet effet, Fateh Kamel voyage beaucoup pour organiser l'envoi de combattants en Bosnie (recherches de faux papiers, mise en place du convoi).

Le Groupe de Fateh Kamel se compose de :

- Saïd Atmani, alias Karim
- Ahmed Ressam, alias Ahmed
- Adel Boumezbeur
- Mustapha Labsi

Tous les quatre demeurant Ville d'Anjou au Québec. Au domicile de **Adel Boumezbeur**, sont découverts des documents démontrant ses contacts avec des mouvements intégristes en Europe proches du GIA, d'une part et 7 passeports volés au Canada et un passeport belge falsifié, d'autre part. **Abdallah Ouzghar** fait également partie du Groupe Fateh Kamel. Il est en relation avec L'IHH d'Istanbul d'une part, et avec diverses personnes impliquées dans des réseaux terroristes proches du GIA et de la " GAMA'AT ISLAMIYYA ", d'autre part. Il était en relation avec Christophe Caze.

Zoheir Choulah, ancien moudjahidin bosniaque, en relation étroite avec Fateh Kamel a bénéficié de l'un des passeports amenés du Canada par Khamel

Des liens certains existent entre le Groupe de Fateh Kamel, Khabou et Bendaoui, dans le

cadre du trafic de faux documents avec la Turquie mais également avec le Groupe de Roubaix.

En effet, on retrouvera dans les répertoires téléphoniques de Laïfa Khabou et d'Hocine Bendaoui et dans l'agenda électronique de Christophe Caze des numéros canadiens.

Enfin, il convient de souligner que les mouvements terroristes ont un grand besoin de véhicules. D'où une participation de Sehli Benbahlouli, de Rabah Hamkache et du frère de Sehli, Seddik Benbahlouli au commerce de véhicules automobiles en Afrique.

Jugement rendu le 10 avril 2001 par la 14^e chambre du tribunal correctionnel de Paris.

JUGEMENT Condamnations

● Laïfa Khabou	5 ans
● Saïd Atmani	5 ans
● Hocine Bendaoui	5 ans
● Saïd Qouchih	3 ans
● Rachid Mezzou	30 mois
● Abdellakrim El Mhadri	12 mois dont 9 avec sursis
● Abderahman Cheffah	4 ans dont 2 avec sursis
● Yazid Saoud	20 mois dont 10 avec sursis
● Adelheziz Mohamed	16 mois dont 6 avec sursis
● Salah Achour	6 ans
● Fabrice Pinson	1 an
● Mondher Baazaoui	6 ans
● Sehli Benbahlouli	3 ans
● Rabah Hamkache	30 mois dont 29 avec sursis
● Farid Benoumeur	16 mois dont 15 avec sursis
● Fateh Kamel	8 ans
● Seddik Benbahlouli	5 ans
● Adel Boumezbeur	5 ans
● Zoheir Choulah	5 ans
● Ahmed Ressam	5 ans
● Nabil Rida Ammar	6 mois avec sursis
● Abdallah Ouzghar	5 ans
● Chafik Belheouane	relaxe
● Mustafa Labsi	disjonction

DISCOURS DE MONSIEUR JEAN-JACQUES DE BRESSON

**Vice Président du conseil d'administration de l'ONAC
à l'occasion de l'inauguration de la plaque
en hommage à Georges Morin,
à l'Hôtel national des Invalides, le 26 avril 2001**



(...) Monsieur le Premier Ministre, l'ONAC a groupé ou groupe ce qu'il est convenu d'appeler les 4 "générations du feu" :

Celle de 14-18, quasiment disparue,
Celle de la France libre et de l'armée de l'ombre,
qui va en s'amenuisant,
Celle des guerres d'Indochine et d'Algérie,
Enfin, celle des interventions militaires que l'armée française est encore appelée à mener pour des missions qui, pour être humanitaires, n'en sont pas moins lourdes de périls, sans oublier les victimes du terrorisme.

C'est dire l'importance que le monde combattant attache à l'ONAC, importance d'autant plus grande qu'après la fusion du ministère des Anciens Combattants avec celui de la Défense - fusion qui a été comprise et approuvée par la plus grande majorité de nos camarades - l'ONAC demeure, tant à Paris que dans les départements, le seul organe spécifique du monde combattant.

Monsieur le Premier Ministre, l'ONAC a pour devise " Mémoire - Solidarité ", devise qui résume ses missions, pour nous primordiales. Nous sommes, en effet, très attachés à ce que l'Office conserve ses structures, c'est-à-dire ses moyens d'action, à savoir :

Que son siège demeure aux Invalides où se situe sa place naturelle ;

Que ses 100 services départementaux, non seulement soient conservés mais puissent se développer ;

Que ne disparaissent pas ses maisons de retraite et ses écoles

de rééducation professionnelle.

Nous sommes non moins attachés à ce que se maintienne et se développe le partenariat entre l'ONAC et les associations ou fondations d'anciens combattants.

Le rôle de celles-ci n'est-il pas d'apporter une contribution essentielle à la formation civique des jeunes générations ? Et ne faut-il pas les aider à l'accomplir ?

Ce qui implique qu'une juste représentation de ces associations et des générations dont elles sont issues soit assurée au sein de notre conseil d'administration.

Au demeurant, nous nous en rapportons à M. Serge Barcellini, directeur général de l'ONAC, qui avec son dynamisme et sa force de conviction bien connus, saura expliciter, à l'intention des pouvoirs publics, les préoccupations que je viens seulement d'esquisser et qui constituent " le nouvel élan pour l'ONAC " (...)



De gauche à droite :

Serge BARCELLINI, Directeur Général de l'ONAC - Jean-Pierre MASSERET, Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants - Lionel JOSPIN, Premier Ministre - Jean-Jacques DE BRESSON, Vice-Président du Conseil d'Administration de l'ONAC - Alain RICHARD, Ministre de la Défense

A l'occasion de l'inauguration de la plaque en hommage à Georges Morin à l'Hôtel national des Invalides, le 26 avril 2001

Réunis à l'Hôtel des Invalides, où se reflètent tant de pages de l'histoire de la France, chacun de nous ressent une émotion particulière à l'inauguration de la plaque en hommage à Georges Morin, désormais apposée sur un des murs des locaux rénovés de l'Office National des Anciens Combattants. Monsieur le vice-Président, j'ai compris, en vous écoutant, la force de votre attachement à cette institution qui joue un rôle si important pour le monde combattant. L'ONAC veille en effet à ce que les droits des générations successives qui ont connu le feu soient garantis. À travers vous, la Nation exprime ses devoirs envers tous ceux qui se sont sacrifiés en son nom. Depuis presque quatre ans, le Gouvernement a veillé à ce que cette reconnaissance soit confortée, par la solidarité comme par le travail de mémoire. (...)

Cette reconnaissance trouve son expression dans la solidarité de la Nation à l'égard du monde combattant. (...)

Cette politique d'entraide et de solidarité du Gouvernement trouve son instrument privilégié dans l'Office National des Anciens Combattants. (...)

Le rôle de l'ONAC a été conforté à l'occasion de la réforme du secrétariat d'Etat aux Anciens Combattants. (...)

Nous exprimons aussi cette reconnaissance en veillant au devoir de mémoire.

Ce travail de mémoire exige détermination et lucidité. (...)

Il me paraît



A gauche : Alain RICHARD, Ministre de la Défense à droite : Lionel JOSPIN, Premier Ministre

nécessaire de renforcer le rôle des fondations qui œuvrent à la perpétuation du souvenir de la seconde guerre mondiale. (...)

Au nom de cette même exigence de vérité, il est temps d'éclairer mieux les événements d'Algérie. Il nous a fallu d'abord mettre fin à l'hypocrisie des mots : la loi du 19 octobre 1999, à l'initiative de la majorité parlementaire et votée à l'unanimité, est venue qualifier de "guerre" les tragiques événements d'Algérie.

En hommage aux soldats tombés au cours de cette guerre, un Mémorial national sera édifié en 2002 à Paris. Le nouveau maire de Paris, Bertrand Delanoë, m'a fait connaître son accord sur le choix du site du Quai Branly. Celui-ci accueillera donc ce monument où seront inscrits les noms de tous ceux qui sont "morts pour la France" en Afrique du Nord.

La guerre d'Algérie doit pouvoir être, pour les historiens, un objet d'étude. Or, l'accès aux archives est indispensable pour authentifier les faits. (...)

J'ai souhaité permettre aux chercheurs de faire toute la lumière nécessaire sur cette guerre de décolonisation, qui fut aussi une guerre civile et durant laquelle des atrocités ont été commises de part et d'autre. Aucune victime ne doit être oubliée, ni du côté algérien, ni du côté français. Nous ne pouvons pas non plus ignorer les massacres dont les harkis ont été victimes. Ce travail de vérité constitue un ciment puissant pour notre communauté nationale, car il lui permet d'édifier de plus solides fondations pour son avenir. C'est inspirée par le même souci de justice et de transparence que la France a milité activement pour l'instauration et le développement d'une juridiction pénale internationale.





1921 - 2001

80^{ème} Anniversaire

Union des Blessés de la Face et de la Tête "Les Gueules Cassées"

Cette association Loi 1901 est reconnue d'utilité publique depuis 1927.

Elle est membre du Comité d'Entente des Grands Invalides de Guerre.

Elle a pour buts :

- l'entraide entre ses membres
- la conservation du Souvenir
- l'aide à la recherche pour la chirurgie faciale

Elle apporte à ses membres diverses formes de soutien :

- conseil médico-administratif
- accueil dans ses maisons de repos
- aides financières ponctuelles ou renouvelables

Pour pouvoir y adhérer, il faut avoir été effectivement blessé à la face ou à la tête :

- dans les forces armées ou de protection civiles,
- comme victime de guerre ou d'actes de terrorisme

20, rue d'Aguesseau - 75366 Paris Cedex 08 - Tél. : 01-44-51-52-00 - Fax : 01-42-65-04-14

Site internet : www.gueules-cassees.asso.fr

ERRATUM

Toutes nos excuses à Monsieur Gérard CHEVILLARD pour la très regrettable "coquille" dans "Paroles de Victimes" n° 13 d'Avril-Mai, suite à son témoignage dans le titre introductif, il fallait lire "Mon frère était Père blanc tué en Kabylie" et non "Moine à Tibérine".

Sujets prévus pour le numéro 15

- ✓ Centenaire de la Loi de 1901
- ✓ Ouvrage et colloque international sur la responsabilité des Chefs d'Etat en exercice pour crimes particulièrement graves.

Merci de votre soutien...

☐ M. ☐ Mme ☐ Mlle : Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville : Tél. :

MEMBRE ACTIF ☐

Seuls peuvent être membres actifs les victimes et leur famille.

☐ Victime, ou ☐ Famille, nom de la victime :
Votre lien de parenté avec elle :
Date de l'attentat : et lieu :

COTISATION chèque à l'ordre de **S.O.S. ATTENTATS** : F ou €
A votre demande un reçu CERFA vous sera délivré pour bénéficier d'une déduction fiscale.

MEMBRE BIENFAITEUR ☐

DON de : F ou € chèque à l'ordre de : **S.O.S. ATTENTATS**

A votre demande un reçu CERFA vous sera délivré pour bénéficier d'une déduction fiscale.

DATE : SIGNATURE :

* Voir avantages fiscaux au recto

Envoyez-nous des témoignages, des opinions, accompagnés de photos.
Un courrier des lecteurs est à votre disposition.
Merci de nous adresser des articles parus dans la presse de votre région...

NOS SOUTIENS

Les Pouvoirs publics :

le Premier Ministre, le Ministère de la Justice, le Ministère des Affaires étrangères, le Ministère de la Défense, le Secrétariat d'Etat à la Défense chargé des Anciens Combattants, les services de l'O.N.A.C. et le Ministère de la Santé, Direction générale de la Santé

Les municipalités et départements :

Les villes de Paris, de Talence et de Villemomble
Le service des Parcs et Jardins de la Ville de Paris
Le Conseil Général du Cher

Les membres d'honneur :

McDonald's France

Union des Blessés de la Face et de la Tête
Groupe Naouri
Pompes Funèbres Générales
Fondation de France

RATP

Messier Bugatti

Matsushita Electric Works France
SNCF

Les membres bienfaiteurs :

Ambassade d'Auvergne - Association solidaire d'aide aux victimes du terrorisme, Jean-Paul Laffay - Association Générale de Prévoyance Militaire (AGPM), Axis Communication & Multimédia - Société des Eaux de Volvic - Impressions Jaurès - Maison Henri de Borniol - Groupe Molitor - Nelkin-Ficelle - Rhône Poulenc Rorer - Fonds SEVIAJER - Comité d'Etablissement d'Air France - SOGEA Comité d'établissement - Syndicat National du Personnel Navigant Commercial (SNPNC) - L'Union des Navigants de l'Aviation Civile (UNAC).

Et les nombreux donateurs individuels.

Merci à tous !

S.O.S. ATTENTATS

Adresse postale : Hôtel National des Invalides
75007 Paris - FRANCE

Création : 24 janvier 1986

Publication au Journal Officiel : 26 février 1986

Membres actifs : 1670

Paroles de victimes

Directeur de la publication et rédacteur en chef :

Françoise Rudetzki

Conception graphique :

• Axis Communication et Multimédia

• Impressions Jaurès

Tirage : 2500 exemplaires

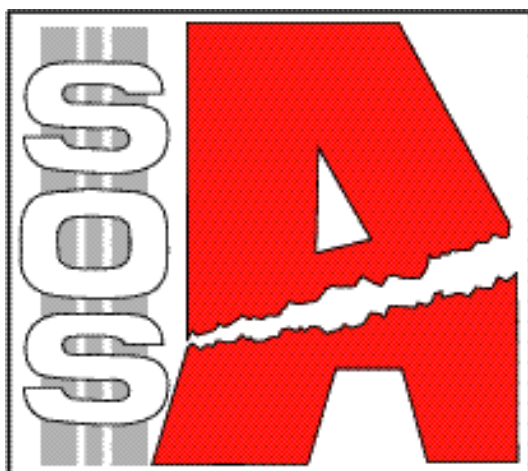
ISSN : 1253 - 692 X

Reproduction autorisée et recommandée

Photos :

Michel Pourny

Ceux qui découvrent ce journal et qui souhaitent favoriser sa parution et sa diffusion peuvent remplir ce bulletin et ainsi manifester leur soutien.



S.O.S. ATTENTATS

Hôtel National des Invalides

75007 Paris - FRANCE

BULLETIN

☐ D'ADHÉSION ☐ DE DON

Votre adhésion est indispensable à la poursuite de notre action.
Merci de renvoyer ce bulletin accompagné d'un chèque à l'ordre de **S.O.S. ATTENTATS**.

Ces renseignements sont exclusivement destinés à **S.O.S. ATTENTATS**.

Ils nous permettront de vous tenir informés, vous pouvez à tout moment les modifier.

MERCI DE VOTRE SOUTIEN...